

# CASINO ouvre ses hypers le dimanche matin

## La CFDT vous consulte sur ce projet de BANALISATION du travail du dimanche



Bientôt  
Vous pourrez  
Voir partout  
En France



Les directions des hypers déploient leurs consultations auprès des CE et des CHSCT d'établissement, pour pouvoir ouvrir les dimanches matins, soit pour la période estivale, soit pour toute l'année.

Jusqu'à présent et dans la plupart des cas, les hypermarchés Géant n'ouvriraient que les dimanches autorisés par les municipalités.

A ce jour, déjà bon nombre de magasins commencent ou vont commencer à ouvrir régulièrement le dimanche matin:

- St Pair/mer; Arles; les Sables d'Olonne; Montpellier Celleneuve et Autoroute; Mandelieu; La Foux; Anglet; Pau; Millau; St André de Cubzac; Montauban; Montélimar; Oyonnax; ....

**A Lanester, la direction souhaiterait ouvrir, pour commencer, les dimanches matin pour la période de Noël.**

**Et pourquoi pas ensuite, banaliser ce type d'ouverture?**

Les directions annoncent ça et là qu'elles embaucheront spécialement des salariés, mais combien ?

**Quels types de contrats ?**

**Comment et avec qui ouvrir les rayons poissonnerie, boucherie, boulangerie ?**

**Qui pilotera le services des caisses ?**

La CFDT est opposée à cette généralisation du travail des dimanches. Si on peut le concevoir pour les petits magasins de proximité, rien ne justifie économiquement l'ouverture des hypermarchés !

Ce projet n'est pas anodin, s'il est mis en place, il modifiera vos conditions de travail et d'emploi pour les dizaines années à venir.

Alors la CFDT met en œuvre une grande consultation des salariés Géant Lanester.

La CFDT vous donne la parole et vous informe, elle ne prendra sa décision qu'après vous avoir entendu.

**Cette décision vous appartient, Vous devez être consultés !**

**Quelles questions se posent à vous ?**



- ⇒ Etes-vous pour ou contre le travail du dimanche matin ?
- ⇒ Si vous y êtes favorable, à quelles conditions ?
- ⇒ Si vous y êtes contre, seriez-vous prêt à vous mobiliser ?